



POLITIQUE CAMIONS - RESTAURANTS

PROJET PILOTE POLITIQUE SUR LES
CAMIONS-RESTAURANTS LONGUE
DURÉE DANS LA VILLE DE
DAVELUYVILLE

POLITIQUE ADOPTÉE LORS DU CONSEIL TENU LE LUNDI 14 MARS 2022
RÉSOLUTION NO. 2022-03-61.

1. Préambule

La présente politique régit l'utilisation des camions-restaurants sur une période supérieur à 3 jours pour l'ensemble du territoire de la Ville de Daveluyville. La présente politique ne s'applique pas aux présences de camions-restaurants sur le territoire pour des fins de levées de fonds ou activités publiques, où le camion serait en opération 3 jours ou moins.

2. Champ d'application

La présente politique s'applique aux camions-restaurants opérés sur une période supérieur à 3 jours sur l'ensemble du territoire de la Ville de Daveluyville.

La présence de camions-restaurants est autorisée sur le territoire de la Ville de Daveluyville pour une période de plus de 3 jours et moins de 31 jours, seulement et uniquement sur délivrance d'un permis autorisé par la ville.

Dans le cadre de ce projet, la Ville de Daveluyville n'émettra pas plus de 2 permis par entreprise pour la période du projet pilote. Un seul permis à la fois sera autorisé pour un maximum de 4 entreprises différentes.

3. Dispositions Générales

La Ville de Daveluyville, avant d'accorder une autorisation à une demande d'opération d'un camion-restaurant, doit tenir compte des éléments suivants :

1. La demande doit être déposée selon les dates préétablies. Elle doit comporter les dates d'opérations, l'adresse ou le numéro de lot de l'endroit où sera installé le camion-restaurant.
2. Les dates sélectionnées doivent être consécutives.
3. Une copie de l'autorisation écrite du propriétaire du terrain où sera installé le camion-restaurant les dates sélectionnés.
4. Le terrain ciblé doit être en zonage commercial.
5. Le camion-restaurant doit respecter les règles du MAPAQ.
6. Le camion-restaurant ne peut vendre ses produits qu'à l'endroit préautorisé.
7. Le camion-restaurant doit être un véhicule mobile.
8. Les frais de 250 \$ doivent être acquittés pour chaque période autorisée.

DEMANDE D'AUTORISATION

Demandeur : _____
Adresse : _____
Numéro de téléphone : _____
Courriel : _____

1. INSCRIVEZ les dates d'opérations, l'adresse ou le numéro de lot de l'endroit où sera installé le camion-restaurant :

2. FOURNIR une copie de l'autorisation écrite du propriétaire du terrain où sera installé le camion-restaurant les dates sélectionnés

Pièce jointe

3. ÊTRE SITUÉ sur un terrain en zonage commercial

Oui

4. AVOIR les autorisations du camion de cuisine de rue par le MAPAQ

Permis joint

5. DEVOIR être un camion de cuisine de rue mobile

Oui

6. AUTORISATION - Résolution du conseil autorisant le projet pilote de camion de cuisine de rue

Résolution à venir : _____

7. PAYER les frais de 250 \$ pour chaque période autorisée.

Payé

Signature du demandeur : _____